



## Belge residant en France et surendettement en Belgique

Par **Sy34**, le **19/01/2011** à **12:18**

Bonjour,  
voici ma situation ,  
je reside en France depuis deux ans maintenant, en quittant la Belgique j'ai mis en vente ma maison et je suis venue m'installée mon mari ayant trouvé du travail ici,  
la vente de ma maison aurai permis de rembourser les differntes dettes que j'avais en Belgique , notamment deux credit en plus du credit immobilier que j'avais ,  
malheureusement cela ne s'est pas passé comme prévu et nous avons été obligé de vendre la maison bien plus bas que ce dont nous avons besoins et cela a pris presque 1 ans, donc un peu plus d'1 ans que nous habitons en France au moment de la vente,  
vente qui n'as pas permis de réglé ma sitation en Belgique,  
actuellement je souhaite réglé mes dettes belges qui sont importantes (et qui viennent me reclamer)mais je n'ai pas les moyens n'ayant aucun revenus moi-meme et mon mari interimaire, je ne suis pas surendetté en France mais j'ai deux credits Francais,  
je ne sais pas ou m'adresser , une amie a demander a un mediateur de dettes si c'etait possible de faire une mediation pour mes dettes Belge celui ci lui a repondu que je devais passer par un mediateur Francais qui prendrai contact avec un mediateur Belge... ,  
pourriez vous m'eclairé?

Par **001**, le **22/01/2011** à **10:05**

bonjour;  
même étranger, vous pouvez déposer un dossier de surendettement à la BDF, mais uniquement pour vos dettes françaises.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F134.xhtml>